

CHAPITRE VI

LES PROPORTIONS DANS LES SALLES

SOMMAIRE. — Besoins matériels, besoins moraux. — La proportion et le caractère : les églises. — Proportions nécessaires de certaines salles. — Salles montant de fond. — Variation des proportions suivant la dimension effective; les exigences hygiéniques; la pénétration de la lumière extérieure. — Les proportions régies par la nature de la construction. — Proportions des salles voûtées ou plafonnées, etc.

Voilà faite la démonstration que je voulais vous faire, la conclusion à tirer de ces considérations qui n'étaient pour moi que des exemples. Ai-je d'ailleurs épuisé le sujet des proportions? Non, certes, car il embrasse tout, c'est l'étude de toute l'architecture, et cette étude ne se condense pas en quelques leçons. Mais il me reste à vous dire quelques mots des proportions dans les éléments de la composition.

Vous ne saisissez peut-être pas la distinction; je m'explique.

Dans toute composition, vous emploierez des colonnades ou des fenêtres, des portes, des arcades, des voûtes, des plafonds, des corniches, etc., etc. Tout cela a ses proportions, nous en avons parlé. Mais vous avez aussi des salles de diverses natures, des vestibules, des escaliers, etc. Tout cela aussi a ses proportions, qui ne peuvent être arbitraires, et qui procèdent à la fois

de la raison et du sens artistique. La variété est infinie, mais elle ne dépend pas uniquement de vous.

Dans la plupart des cas, nos compositions comportent plusieurs étages; ainsi, dans un même étage toutes vos salles auront une hauteur commune, et cependant les largeurs — qui plus que les longueurs déterminent la proportion — varieront à l'infini. Entre un salon et un cabinet de toilette ou un corridor, l'écart est énorme; entre ce salon et des chambres, il y aura encore des différences sensibles. Il ne peut donc pas y avoir de proportion intrinsèque des diverses pièces; il résulte au contraire ici, des nécessités du plan et de la hauteur d'étage, une proportion qui s'impose, que vous devez accepter, et dont votre talent tirera le meilleur parti possible. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que les grandes hauteurs d'étages ne conviennent pas aux petites distributions et réciproquement; le plan d'un de nos appartements bourgeois serait ridicule avec les étages du Louvre : il faut que la distribution soit *en proportion* de l'édifice.

Mais dans les salles qui *montent de fond*, vous êtes maîtres de la proportion : tout au moins vous en êtes plus maîtres.

Vous aurez ici deux objectifs : les besoins matériels, les besoins moraux, très souvent d'accord entre eux. *Besoins matériels*, cela s'explique tout seul; *besoins moraux*, cela s'impose avec moins de précision, mais non moins de force. Pourquoi nos églises ont-elles des proportions si élevées, sinon pour répondre à un besoin moral? Il est certain que sur un même périmètre, même longueur, même largeur, si vous avez à projeter ici une chapelle, là un réfectoire, invinciblement vous ferez la chapelle plus élevée; et cependant c'est le réfectoire qui *matériellement* exigerait le plus grand cube d'air. Mais cette hauteur que vous donnez à la chapelle, c'est l'idée de majesté divine qui vous la commande

impérieusement; il en sera de même chaque fois que vous voudrez accentuer une destination morale en dehors de tout besoin matériel. Je n'insiste pas sur ces vérités incontestables.

Mais il y a d'autres motifs à l'étude de ces proportions : motifs d'ordre spécial ou d'ordre général. Dans les constructions d'utilité, telles que écoles, lycées, hospices et hôpitaux, casernes, etc., vous aurez à obéir à des prescriptions exactes au point de vue de l'hygiène; là ce sera le programme même qui vous dictera en quelque sorte les proportions. C'est ce que j'appelle les motifs d'ordre spécial, je ne puis entrer ici dans le détail, et je passe au général.

On peut admettre que toute salle montant de fond est une grande salle, et par conséquent que nous traitons ici des proportions des grandes salles.

Ces salles auront toujours une élévation assez grande, on ne peut leur supposer la hauteur d'un simple appartement. Mais la proportion de cette hauteur à la largeur ne saurait être constante.

Supposez, en effet, deux salles — dans un musée si vous voulez — l'une de 5 mètres, l'autre de 20 mètres de largeur. Si la première a 5 mètres de haut, cette proportion carrée n'aura rien d'excessif, loin de là. Mais l'autre, lui donnerez-vous 20 mètres de haut? Jamais; vous vous conformerez à ce principe nécessaire, que plus une salle est large et moins sa proportion est élevée.

Mais d'autres facteurs interviendront dans l'étude de cette proportion; les raisons d'hygiène que je vous ai déjà signalées : si une salle est destinée à recevoir un public nombreux et pendant de longues séances, vous devrez la tenir assez élevée pour que le cube d'air fournisse un aliment suffisant à la respiration; puis les raisons d'éclairage, la lumière devant pénétrer partout le mieux possible : ainsi, à égalité de largeur, une salle qui n'a

des fenêtres que d'un côté exige ces fenêtres plus hautes, et par conséquent une proportion plus élevée qu'avec un éclairage bi-latéral; — souvent aussi, l'éclairage ne pourra être assuré qu'au-dessus de bâtiments latéraux moins élevés; tel est le cas des nefs d'église, et c'est encore une des raisons de leur élévation.

Enfin, ici encore, vous trouverez les conséquences directes de la construction. Votre salle voûtée en pierres ne peut être indéfiniment large, et si cependant une grande largeur lui est nécessaire, vous êtes obligés de la diviser : telle est la salle des pas-perdus au Palais de Justice (fig. 73), dont la voûte est, il est vrai, en briques, mais dont les arcs doubleaux, qui portent la charge, sont en pierre; la voûte en petits matériaux vous permettrait des largeurs plus grandes, comme on en voit dans les salles des Thermes, à Sainte-Sophie, à Saint-Pierre. Le plafond ou la charpente apparente permettent des largeurs plus grandes que les voûtes, par conséquent des proportions moins hautes, ou plus larges, ce qui est synonyme.

Ainsi, voyez à une même échelle, la coupe transversale de la cathédrale de Reims (fig. 74), et celle des basiliques plafonnées telles que Saint-Paul-hors-les-Murs (fig. 75), Sainte-Marie-Majeure, Montréal, etc. L'idée religieuse est dans les deux cas l'idée même du programme : donc, identité de but. La composition est à peu près la même, ici comme là vous avez une nef éclairée par des fenêtres au-dessus des bas-côtés. Mais la construction diffère du tout au tout, d'un côté la voûte avec ses poussées, ses actions mécaniques sur les murs et sur elle-même; de l'autre, le plafond ou la charpente qui n'exercent sur les murs qu'une action purement verticale : de là une proportion absolument différente, et, comme conséquence, un aspect différent, un art différent.

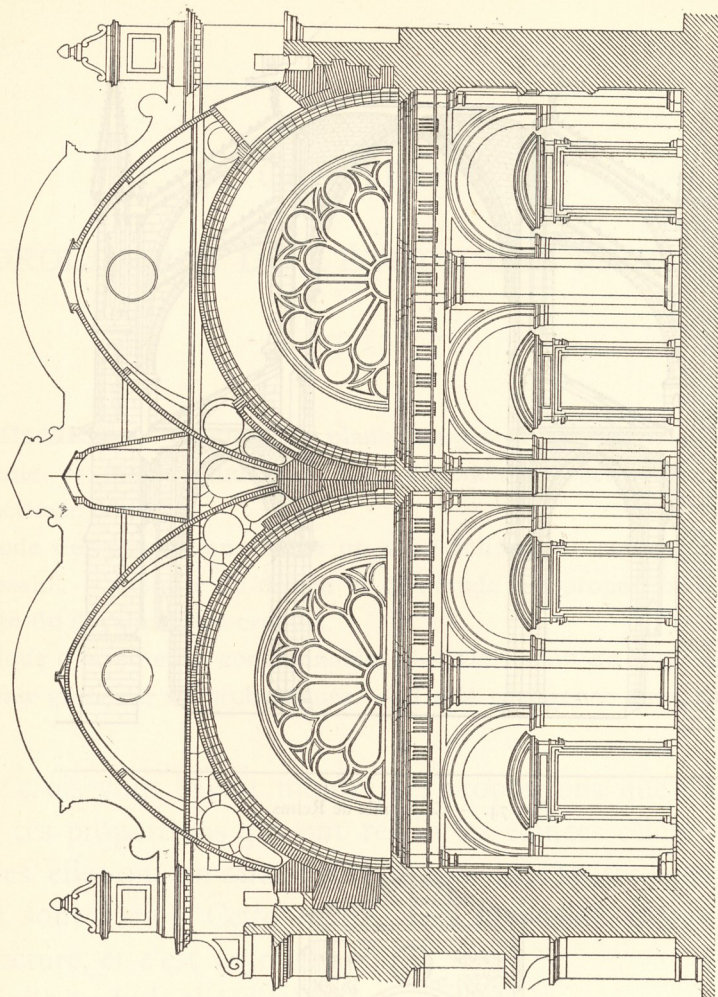
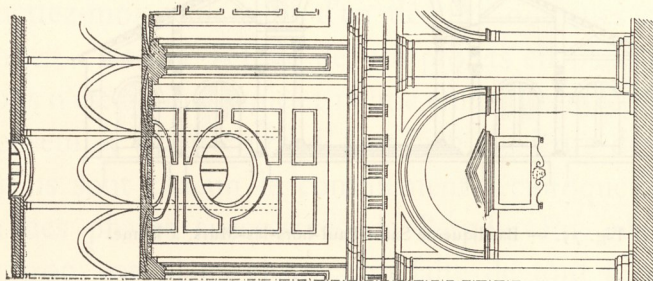


Fig. 73. — Salle des Pas-perdus du Palais de Justice de Paris.
Coupe transversale
(d'après les dessins de M. Daumet).



Elevation intérieure
d'une travée.

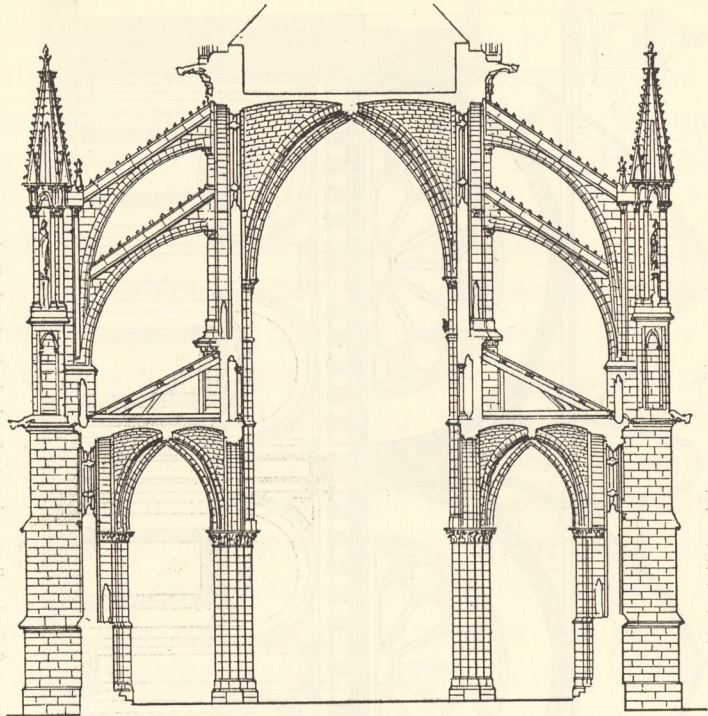


Fig. 74. — Cathédrale de Reims.

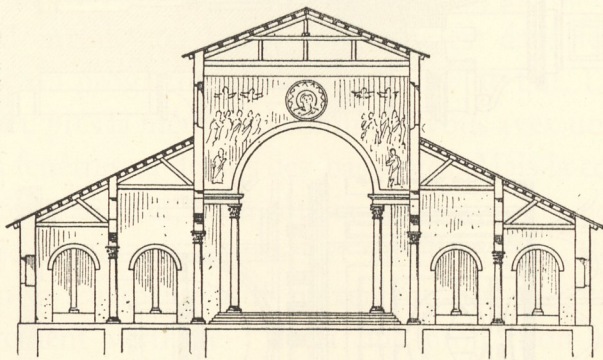


Fig. 75. — Basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome.